



14/9/10 – 13h42

Région Poitou-Charentes: privée d'indemnités, l'opposition saisit la justice

POITIERS, 14 sept 2010 (AFP) - Les élus d'opposition du conseil régional de Poitou-Charentes, privés d'une partie de leurs indemnités d'août par la présidente PS Ségolène Royal qui a sanctionné leur "absence" lors d'une séance, vont saisir le tribunal administratif, a indiqué mardi leur porte-parole. La mesure, qui porte sur 25% des indemnités du mois d'août (soit environ 400 euros net), fait suite à un incident survenu le 9 juillet lors d'une commission permanente, a expliqué à l'AFP Olivier Chartier, conseiller régional UMP. Le débat portait alors sur les "élus référents" (maires, conseillers municipaux, présidents d'associations... désignés par Mme Royal pour représenter la Région en divers points du territoire et servir de relais avec la collectivité), un système très critiqué par l'opposition.

Un membre de la majorité a alors pris la parole pour dire que cette dernière n'avait "pas besoin" de l'opposition, déclenchant un "rire" de Mme Royal, une "provocation" pour les 16 élus d'opposition qui ont alors décidé de quitter la séance, selon M. Chartier. "Il n'y a pas de mépris pour l'opposition", a expliqué Jean-François Macaire, premier vice-président PS de la Région. Selon lui, l'élus a plutôt voulu dire: "on peut se passer de vous pour faire notre travail d'élus majoritaires". Appliquant un règlement voté en avril "à l'unanimité" et qui prohibe toute absence aux séances, la présidente de l'institution régionale a donc décidé d'amputer les indemnités d'août des conseillers frondeurs, a dit M. Macaire. La séance n'avait pas formellement été ouverte, l'opposition ayant pris d'emblée la parole sur un sujet "non inscrit à l'ordre du jour", a-t-il fait valoir. Des arguments récusés par les élus sanctionnés: "d'abord, nous n'étions pas absents, nous avons bien participé à la séance. Ensuite, seule une décision votée par le conseil régional pouvait nous priver des indemnités", Mme Royal ne disposant pas du pouvoir discrétionnaire pour le faire, avance M. Chartier. "C'est avant tout une question de principes", a-t-il insisté. "Si les indemnités nous sont rendues, nous les donnerons aux banques alimentaires de nos départements" respectifs, a-t-il ajouté.

dsa/dhe/jmg